

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avaient donné pouvoir : BRUGERE Thierry à DENOUVION Victor, TOUILE ET HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie

Était absent : SCHMIDT Franck

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-82 – ADHESION A L'ASSOCIATION CULTURE DU COEUR

Mme ABOULGHAZI, rapporteure, informe le Conseil Municipal que depuis plus de 20 ans, l'association agit en faveur des publics les plus éloignés de l'offre culturelle, sportive et de loisirs : jeunes, familles, personnes isolées, personnes souffrant de pathologies, habitants des quartiers prioritaires, bénéficiaires de minima sociaux, etc.

L'adhésion de la commune à cette structure permettrait au centre social d'intégrer le réseau des structures sociales adhérentes (139 à ce jour) et de bénéficier des services suivants :

- Une billetterie solidaire donnant accès à des invitations gratuites proposées par plus de 100 partenaires culturels et sportifs (plus de 5 000 places en 2024) ;
- Des sorties de groupe organisées avec les structures adhérentes, incluant des visites guidées ou libres (80 sorties recensées en 2024) ;
- Des actions de médiation culturelle construites avec les acteurs sociaux et les bénéficiaires eux-mêmes (23 actions réalisées en 2024).

Le montant de l'adhésion est de 100 € par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

AUTORISE l'adhésion à l'association Culture du Cœur ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 OCT. 2025

Le Maire, Victor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250923-DELIB202582-DE
Reçu le 26/09/2025

